

| DEPARTEMENT DE LA SAVOIE | | | | COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nombre de conseillers | | | | Séance du 30 juin 2023, | |
| En exercice | Présents | Votants | Absents excusés | L'an deux mil vingt-trois, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire. | |
| 10 | 9 | 10 | 1 | <p>Présents : Laurence BERGER Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Charline RAGEAU, Romain VIGIER.</p> <p>Excusés ayant donné pouvoir : Alexandra BERGER ayant donné pouvoir à Yann BERGER.</p> <p>Secrétaire de séance : Romain VIGIER.</p> | |
| Date de convocation : 15/06/2023 | | | | | |
| Date d'affichage délibération : 04/07/2023 | | | | | |
| Délibération n° 2023 06 30 04 : travaux d'assainissement du bâtiment de la Mairie | | | | | |

Monsieur le Maire précise l'importance des travaux d'assainissement sur le bâtiment « mairie » d'une part parce que ces travaux doivent impérativement être réalisés avant tout projet de rénovation énergétique et d'autre part, ces travaux sont obligatoires si nous souhaitons répondre aux exigences définies par le SPANC.

La mairie a procédé à une consultation et 3 entreprises ont répondu et chiffré les travaux.

Afin de prendre une décision, le Maire présente au Conseil les 3 devis et, après en avoir délibéré :

- RETIENS la proposition de l'entreprise BLANC pour un montant de 16 653.50 € HT
- AUTORISE le Maire à signer ledit devis et à faire toute démarche nécessaire à la bonne exécution des travaux.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour)

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,


Romain VIGIER

Le Maire



André DAZY



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 073-217302058-20230630-2023063004-DE



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 30/06/2023



ID : 073-217302058-20230630-2023063004-DE